



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

21 novembre 2022 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 21 novembre 2022, à 20 h 09.

Sont présents :

Mme Adèle Beauregard, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Yves S. Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller

Sont absents : Mme Mélanie Mayer, conseillère
M. Claude Bergeron, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

224-11-22

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois d'octobre 2022;
 - 6.2 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 590 sur la tarification des services rendus et autres revenus (exercice financier 2023);
 - 6.3 Nomination d'un substitut au comité municipal Ville-Marie et Duhamel-Ouest
7. Sécurité publique
8. Transport
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

12.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 591 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2023)

13. Divers

14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

225-11-22

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

226-11-22

6.1 Approbation des comptes du mois d'octobre 2022

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

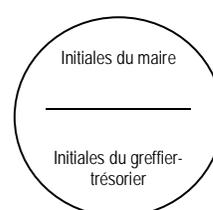
D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois d'octobre 2022, s'élevant à 1 026 070,13 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 88 547,00 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2022 s'élevant à 348 950,76 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

227-11-22

6.2 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 590 sur la tarification des services rendus et autres revenus (exercice financier 2023)

M. Jacques Loïselle, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 590 sur la tarification des services rendus et autres revenus (exercice financier 2023)*.



Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

228-11-22

6.3 Nomination d'un substitut au comité municipal Ville-Marie et Duhamel-Ouest

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie et la Municipalité de Duhamel-Ouest vivent une situation territoriale particulière;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que la Ville de Ville-Marie et la Municipalité de Duhamel-Ouest développent une vision commune de leurs services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une démarche est présentement en cours avec l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant membre en cas d'absence d'un des membres élus pour la Ville de Ville-Marie dans le comité municipal Ville-Marie et Duhamel-Ouest;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer M. Yves S. Bergeron, conseiller, comme représentant membre de la Ville de Ville-Marie dans la démarche d'accompagnement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en lien avec le développement d'une vision commune de nos services municipaux, advenant l'empêchement d'un des membres du comité à assister à une rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. LOISIRS ET CULTURE

229-11-22

12.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 591 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2023)

M. Sébastien Lebel, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 591 sur la tarification des loisirs*



(bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2023).

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

230-11-22

Levée de la séance

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ
Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ
Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

